

Le développement du cyclisme dans le département :

- par la formation de ses dirigeants, arbitres, chronométreurs et encadrement technique,
- par des stages d'initiation et de perfectionnement de chaque discipline,
- par le soutien auprès des structures fédérales et la collaboration auprès des collectivités locales et départementales de tout projet présentant un intérêt évident.

La promotion du département :

- par le déplacement de sélections dans les épreuves nationales et internationales (progression et valorisation des coureurs isolés dans les clubs),
- par des actions spécifiques pouvant avoir un intérêt collectif.

C'est aussi :

- la mise en place de challenges et manifestations contribuant au développement des différentes disciplines que comporte le cyclisme,
- la prestation de service et le soutien technique sur les championnats et autres épreuves officielles.